

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/03/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 10+1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020, le 6 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur EPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/02/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 février 2020 .

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 12/03/2020
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JOSEPH Gilbert à Mme BRACHET Marie-France

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BORDERON Jézabel

01 06032020 – Approbation du compte de gestion du budget principal, exercice 2019

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents plus 1 pouvoir, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme : en mairie, le 12/03/2020

Le maire Patrick EPAUD

COMBIERS
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2019

PRÉSENTÉ À
M le directeur départemental des finances
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Jean-François VIAUX

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2019 AU 11/02/2020

016044 TRES. VILLEBOIS-LAVALLETTE

Population 129
Nomenclature M14 entre 500h et 3500h
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres


1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	35
1 Balance des comptes	Etat III-1 36
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 58
4EME PARTIE : Page des signatures	59

Résultats budgétaires de l'exercice

20600 - COMBIERS

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	122 498,39	161 362,63	283 861,02
Titres de recette émis (b)	57 503,36	112 621,02	170 124,38
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	57 503,36	112 621,02	170 124,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	122 498,39	161 362,63	283 861,02
Mandats émis (f)	48 591,05	89 391,57	137 982,62
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	48 591,05	89 391,57	137 982,62
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	8 912,31	23 229,45	32 141,76
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
 Reçu en préfecture le 12/03/2020
 Affiché le 
 ID : 016-211601034-20200306-DEL0106032020-DE




Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20600 - COMBIERS

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-29 958,58		8 912,31		-21 046,27
Fonctionnement	72 513,55	13 839,92	23 229,45		81 903,08
TOTAL I	42 554,97	13 839,92	32 141,76		60 856,81
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	42 554,97	13 839,92	32 141,76		60 856,81

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
 Reçu en préfecture le 12/03/2020
 Affiché le 
 ID : 016-211601034-20200306-DEL0106032020-DE

Page des signatures

20600 - COMBIERS

Exercice 2019

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

VIORNEY Emmanuelle (1018270861-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale

A DDFIP DE LA CHARENTE, le 14/02/2020

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de COMBIERS pendant l'année 2019 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

VIAUX Jean-Francois (1013978810-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale

A VILLEBOIS-LAVALETTE, le 14/02/2020

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le — par l'organe délibérant.

- 6 MARS 2020

A , le

Combiers
le - 6 MARS 2020

Patrick
EPAUD
maire



Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 016-211601034-20200306-DEL0106032020-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/03/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A la majorité
Pour : 9+1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 12/03/2020
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 6 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur EPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/02/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 février 2020.

Présents : M. EPAUD Patrick, (*n'est pas présent au moment du vote*)
Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JOSEPH Gilbert à Mme BRACHET Marie-France

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BORDERON Jézabel

02 06032020 – Vote du compte administratif du budget principal « exercice 2019 »

M. le maire, demande à M. Bernard Bourreau, conseiller municipal doyen d'âge, de bien vouloir présider les débats et de soumettre au vote la délibération du compte administratif 2019.

M. Patrick EPAUD, maire, se retire à cet instant.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard Bourreau, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. Patrick EPAUD, maire, après s'être fait, présenter le budget principal, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) **lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme dans le tableau annexé à la présente délibération:**
- 2) **Constata, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes**
- 3) **Reconnait la sincérité des restes à réaliser**
- 4) **Après en avoir délibéré hors de la présence de monsieur le maire, le conseil municipal approuve par 9 voix pour plus 1 pouvoir, le compte administratif 2019 du budget principal et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/03/2020

Le président de séance

Bernard BOURREAU

COMMUNE DE COMBIERS - 16 - Commune de Combiers

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 89 391,57	G 112 621,02
	Section d'investissement	B 48 591,05	H 57 503,36
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C 58 673,63 (si déficit)	I 58 673,63 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 29 958,58 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 167 941,20	= G+H+I+J 228 798,01
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 14 173,39	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 14 173,39	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 89 391,57	= G+I+K 171 294,65
	Section d'investissement	= B+D+F 92 723,02	= H+J+L 57 503,36
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 182 114,59	= G+H+I+J+K+L 228 798,01

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

CA 2019

ID : 016-211601034-20200306-DEL0206032020-DE

COMMUNE DE COMBIERS - 16 - Commune de Combiers

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 14 173,39	L 0,00
21	Immobilisations corporelles	14 173,39	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

COMMUNE DE COMBIERS - 16 - Commune de Combiers

Affiché le

C..

ID: 016-211601034-20200306-DEL0206032020-DE

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

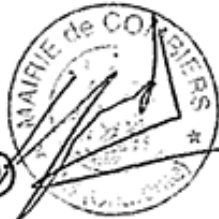
IV

D2

Présenté par le MAIRE,
A Combiers, le 06/03/2020

Le MAIRE,

Patrick EPAUD



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Combiers, le 06/03/2020

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour : 9 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

11

10

10

Date de convocation : 27/02/2020

Les membres du Conseil Municipal,

EPAUD Patrick, maire	<i>s'est retiré au moment du vote</i>
ALLARY Francis, 1er adjoint	<i>[Signature]</i>
JOSEPH Alain, 2ème adjoint	<i>[Signature]</i>
BERGER Yvette, conseillère municipale	<i>Berger</i>
BONHOMME Roland, conseiller municipal,	<i>[Signature]</i>
BORDERON Jézabel, conseillère municipale	<i>[Signature]</i>
BOURREAU Bernard, conseiller municipal	<i>[Signature]</i>
BRACHET Marie-France, conseillère municipale	<i>[Signature]</i>
FERRET Alain, conseiller municipal	<i>[Signature]</i>
JOSEPH Gilbert, conseiller municipal	<i>absent excusé, a donné pouvoir à Marie-France BRACHET</i>
TURRIFF Alisson, conseillère municipale	<i>POUVOIR BRACHET M.F.</i> <i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Combiers, le 06/03/2020

Patrick EPAUD



Commune de COMBIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/03/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A l'unanimité Pour : 10+ 1 pouvoir Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 12/03/2020
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 6 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur EPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/02/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 février 2020 .

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JOSEPH Gilbert à Mme BRACHET Marie-France

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BORDERON Jézabel

03 06032020 – Affectation du résultat 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, dont les résultats, sont conformes au compte de gestion, **décide à l'unanimité des membres présents plus un pouvoir, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme présenté dans le tableau ci-annexé.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le **12/03/2020**

Le maire

Patrick EPAUD

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 016-211601034-20200306-DEL0306032020-DE

16103
Code INSEE

COMMUNE DE COMBIERS
Commune de Combiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de membres exprimés : 10 + 1 pouvoir
 VOTES : POUR : 10 + 1 pouvoir
 Contre : Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	23 229,45
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	58 673,63
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	81 903,08
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-21 046,27
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-14 173,39
Besoin de financement F. = D. + E.	35 219,66
AFFECTATION = C. = G. + H.	81 903,08
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	35 219,66
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	46 683,42
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A. COMBIERS le 6 MARS 2020

le maire

Patrick EPAU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/03/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A la majorité
Pour : 7+1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/03/2020
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 6 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur EPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/02/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 février 2020.

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain

Excusé ayant donné procuration : M. JOSEPH Gilbert à Mme BRACHET Marie-France

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BORDERON Jézabel

04 06032020 – Modification des statuts de la Communauté de communes Délibération relative aux compétences "maison de santé"

M. le maire informe et rappelle que, lors de sa réunion en date du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire avait décidé d'abroger sa délibération en du 13 décembre 2018 qui portait restitution aux communes de la compétence facultative « **études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en Maison de santé** ».

L'abrogation adoptée le 19 décembre 2019 marquait la volonté et le choix de la Communauté de Communes d'être la Collectivité Locale compétente pour les Maisons de Santé Pluridisciplinaires de Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette.

Cette délibération a fait l'objet de la part de la Préfecture d'un courrier d'observation en date du 22 janvier 2020.

Dans cette correspondance, la Préfecture estime que la prise de compétence « Maison de santé » doit s'effectuer soit dans le cadre d'une procédure de définition de l'intérêt communautaire via la compétence action sociale et donc le Centre Intercommunal d'Action Sociale, soit dans le cadre d'une procédure de modification des statuts de droit commun, nécessitant dans ce cas :

- une délibération du Conseil Communautaire,
- les délibérations de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, (1/2 de la population représentant les 2/3 des Communes, ou l'inverse).

Aussi, dans le cadre de cette procédure dite de droit commun, par délibération en date du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a approuvé, à l'unanimité de ses membres l'ajout suivant au bloc de compétences facultatives de la CdC :

- « études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments situés à Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en « Maison de Santé »

Cette modification statutaire doit donc être approuvée par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes, soit les 2/3 des Communes représentant la moitié de la population, ou l'inverse.

C'est pourquoi, M. le maire propose au conseil municipal d'approuver la modification suivante des statuts de la Communauté de Communes :

Ajout du bloc des compétences facultatives, de la compétence suivante : « études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments situés à Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en « Maison de Santé »

Après en avoir délibéré par 7 voix pour plus un pouvoir, et 3 abstentions, le conseil municipal :

- **Approuve l'ajout au bloc de compétences facultatives de la CdC, la compétence suivante : « études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments situés à Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en « Maison de Santé »,**
- **Approuve en conséquence la modification correspondante des statuts de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le **24/03/2020**

Le maire

Patrick EPAUD